



FORMES DE MALTRAITANCE DES AÎNÉS

Maltraitance physique

Frapper une personne âgée ou la traiter de façon brutale, même sans blessure. Administrer trop de médicaments ou pas assez, ou immobiliser une personne sont aussi des formes de maltraitance physique.

Violence sexuelle

Forcer une personne âgée à se livrer à des activités de nature sexuelle. Il peut s'agir de paroles ou de comportements suggestifs, d'attouchements sexuels ou de rapports sexuels sans consentement. Ne pas respecter l'intimité d'une personne entre aussi dans cette catégorie.

Maltraitance psychologique

Menace, insulte, intimidation ou humiliation d'une personne âgée, Infantiliser un(e) aîné(e), l'empêcher de voir sa famille et ses amis. La violence psychologique peut anéantir le sentiment d'identité d'une personne, sa dignité et son estime de soi..

Exploitation financière

Forcer une personne âgée à céder son argent, ses biens ou possessions par la persuasion, sous la contrainte ou la menace. Un mandataire qui utilise une procuration à mauvais escient est coupable d'exploitation financière.

Violation des droits et libertés

Empêcher une personne aînée de faire des choix, surtout lorsque ces choix sont protégés par la loi. Par exemple: faire obstacle à ses pratiques spirituelles ou culturelles; la priver de courrier ou d'informations; lui refuser son intimité; l'empêcher de recevoir des visiteurs; dicter la manière dont elle peut dépenser son argent; la gardant dans un établissement sans raison légitime.

Négligence

Manquer à l'obligation de procurer de la nourriture, des vêtements, un logement sûr, des soins médicaux, des soins personnels et supervision quand nécessaire. La négligence peut être intentionnelle ou accidentelle. Il arrive que la personne fournissant les soins n'aie pas les connaissances, l'expérience ou les compétences requises.

Abus systémique

L'abus systémique fait référence aux règlements, politiques ou pratiques qui nuisent aux aînés ou se révèlent discriminatoires. L'abus systémique inclut des règles qui semblent neutres mais qui causent un préjudice à la personne. Par exemple: attacher une personne pour l'empêcher de tomber, lui mettre des couches plutôt que l'aider à se rendre aux toilettes, pour économiser du temps ou des efforts. La pénurie de personnel peut donner lieu à des abus systémiques en établissements de soins.